Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 723

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mesure environ un mètre et demi de diamètre. Ça sent le renfermé. Il n'y a plus qu'un éclairage de secours, tous les dispositifs ont été démontés et on aperçoit les tuyaux ammoncelés dans un coin. On se heurte partout à des fûts jaunes et bleus qui contiennent les déchets atomiques, comme si on se trouvait dans une décharge publique.»

Il s'agit d'un tout petit réacteur, dix fois plus petit que celui de Gösgen, qui n'a fonctionné que dix-huit mois et n'a jamais dépassé le 40% de sa capacité. Son exploitation a donc été rapidement abandonnée: il faut dire que le sacrifice fut facile puisqu'il n'avait coûté que 230 millions de DM. Depuis sa mise en panne, voici vingt ans (1974) le seul entretien de cette ruine revient à 500 000 DM par an et le devis de la démolition se monte à 90 millions de DM. Reprenons la citation:

«Le stockage des matériaux pose encore des problèmes en Allemagne. La majorité des fûts contenant les déchets radioactifs de la centrale seront déposés dans l'ancienne mine de fer Konrad, située près de Salzgitter dans laquelle s'effectuera le stockage définitif des matières faiblement ou moyennement radioactives. Mais la mine désaffectée pourra être utilisée au plus tôt en 1988. Pour l'instant, rien n'indique que le quatrième niveau, situé à 1200 mètres de profondeur, servira un jour de dépôt. On se contente actuellement de poursuivre les travaux de prospection et d'entretien. (...) La mine Konrad ne va renaître à la vie que lorsqu'on aura approuvé le projet en détail, ce qui est prévu pour 1986. Le Ministère bavarois de l'environnement ne donnera le feu vert pour la démolition du réacteur que lorsque le stockage provisoire et définitif des déchets radioactifs sera assuré. C'est donc à l'Etat fédéral qu'il appartient maintenant de faire le nécessaire car il s'est engagé à faire aménager un dépôt pour le stockage définitif des matières irradiées.»
Autres pays, mêmes problèmes. Sauf que, chez nous, ce qui fait défaut, c'est la mine Konrad! Qu'à cela ne tienne: on va vous la faire... Et, faute de descendre à 1200 m, on se contentera, comme à Ollon, d'une bonne centaine de mètres.
Tout ça pour une énergie dont on pourrait se passer...

VAUD

Fey, ses eaux, ses forêts

Fey, une commune vaudoise de 370 habitants (104 ménages), arrondissement d'Echallens. Présentation par le syndic Eric Laurent, dans un numéro de la «Feuille des avis officiels» du début de l'année. Portrait musclé et laissant peu de place à des précautions oratoires.
D'emblée, ce commentaire de la priorité à la zone agricole, consacrée dans le plan des zones, achevé en 1981:

Malgré la situation géographique de la commune de Fey, ce choix n'était pas évident au départ. N'oublions pas que Fey est relié à la capitale par le train LEB (Lausanne-Echallens-Bercher, ou la brouette, si vous préférez) et que cette liaison permettait d'entrevoir un bel avenir pour un village Fey-Dortoir. Une paysannerie solide, non seulement par la valeur de ses structures, mais également par la qualité de l'ensemble de ses jugements, a permis d'éviter la solution de facilité: celle des profits à court terme. On ne peut qu'être reconnaissant à tous ceux qui ont compris que la terre donne chaque année du travail à celui qui la cultive, alors qu'elle devient stérile sitôt livrée aux mains des promoteurs.

Et plus loin, cette illustration redoutable des problèmes liés à l'épuration des eaux, dans la droite ligne des perspectives dessinées dans ces colonnes par Pierre Lehmann (DP 721). Citons encore, pour la clarté de la leçon d'instruction civique:
La protection civile et l'épuration des eaux... Il était nécessaire de définir un choix des priorités. A première vue, l'épuration des eaux pouvait sembler plus opportune. Ne vaut-il pas mieux songer à préserver l'espace dans lequel nous vivons plutôt que d'imaginer la perspective de s'entasser à l'intérieur d'un abri de béton?
En étudiant, plus en détail, les méthodes qui nous sont actuellement imposées pour le traitement des eaux usées, il est aisé de prévoir qu'une commune rurale est placée, dans ce cas, devant un obstacle difficile à franchir. A croire qu'aujourd'hui le mot d'ordre est toujours: «Polluez puis triez.» Plus en détail et plus crûment, cela veut dire: «Concentrez toute la m... en un endroit bien déterminé et là, construisez une imposante et coûteuse machine qui remettra chaque chose à sa place.»
Ne devrait-on pas d'abord accepter l'idée que le traitement des eaux usées doit avoir lieu à la source? Ne faut-il pas que, au niveau cantonal, une étude, spécifique aux petites communes, soit entreprise sur le sujet? Ne faut-il pas également penser à ne pas déstabiliser complètement un équilibre financier qui est déjà de plus en plus difficile à maintenir? La conséquence de cette réflexion détermine le choix. En 1983 la commune de Fey a achevé la construction d'un abri de protection civile de 370 places. Est-ce une bonne réalisation? Paradoxalement nous ne pouvons que souhaiter qu'elle soit inutile. Il importait surtout de décharger les autorités d'une lourde responsabilité.
Et le syndic de terminer en soulignant les deux questions cruciales qui se posent aujourd'hui à la collectivité qu'il préside: l'amélioration de l'état sanitaire des eaux de source d'une part, celle des forêts d'autre part. Avec une «petite question» en conclusion: «Le poids d'un billet de 1000 francs est de 1,55 gramme. Avec un sapin de trois mètres cubes, il est donc possible de fabriquer 967 742 billets de 1000 francs... Où est la vraie valeur?»